



Demande visa de retour pour faire demande de carte de séjour

Par **virginie**, le **19/07/2011** à **18:04**

Bonjour,
mon époux est rentré en france en 2008 avec un visa touristique, mais à continuer de rester en france une fois son visa expiré. aujourd'hui nous sommes mariés depuis avril 2011 et mon époux est toujours en situation irrégulière et pour constituer son dossier de demande de carte de séjour on lui si quelqu'un pouvait nous conseiller... démarches, avocat etc....
merci par avance de vos réponses.

virginie

Par **mimi493**, le **20/07/2011** à **15:03**

Le visa de retour ne le concerne pas. C'est un visa long séjour qu'il doit demander au préalable.
Vous êtes Française ?

Par **virginie**, le **21/07/2011** à **16:53**

tout d'abord merci de m'avoir répondu.

Oui je suis française, mais la préfecture inciste sur le fait que c'est un visa de retour et de

l'autre coté a*à l'embassade de france on nous parle du meme visa que vous donc on ne sait plus trop quoi faire et quoi demander....

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **17:13**

Pouvez-vous prouver

- le vie commune depuis au moins 6 mois (preuves à l'appui, bail aux deux noms, factures aux deux noms, même domiciliation bancaire etc.) ?
- qu'il n'est pas ressortir de France depuis 2008 (donc avoir tous les passeports, sans trou, depuis 2008) ?

Par **virginie**, le **21/07/2011** à **17:23**

oui bail, pas ttes les factures mais certaines, comptes etc.... pas de pb, il n'est jamais sortie de france depuis qu'il est arrivé